



#1jeune1solution



Emploi Franc +

Si vous résidez dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), le dispositif « emploi franc + » facilite votre embauche en ouvrant droit à une prime pour votre employeur s'il vous recrute en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021.

De quoi s'agit-il ?

Prime pour l'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Qui peut en bénéficier ?

Pour être éligible à « l'emploi franc + » et ouvrir le droit à l'aide vous devez être :

- ▶ demandeur d'emploi, suivi par une mission locale ou adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle
- ▶ habitant d'un quartier QPV à la date de signature du contrat de travail

L'aide est versée semestriellement par Pôle emploi à votre employeur. Pour les personnes de moins de 26 ans, le montant de l'aide s'élève à :

- ▶ 17 000 € sur 3 ans pour un recrutement en CDI : 7 000 € la 1ère année, puis 5 000 € les 2 années suivantes
- ▶ 8 000 € sur 2 ans pour un recrutement en CDD de 6 mois minimum : 5 500 € la 1ère année, puis 2 500 € l'année suivante

Pour les personnes de plus de 26 ans, le montant de l'aide s'élève à :

- ▶ 15 000 € sur 3 ans pour un CDI
- ▶ 5 000 € sur 2 ans pour un CDD de 6 mois minimum

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

Comment en bénéficier ?

Si l'embauche se concrétise, vous devrez fournir à votre employeur :

- ▶ une attestation d'éligibilité mentionnant votre adresse (vous pouvez vous la procurer sur votre espace personnel Pôle emploi, auprès de votre conseiller ou de votre mission locale) ;
- ▶ un justificatif de domicile.

Votre employeur devra effectuer une demande d'aide en utilisant le formulaire disponible sur le site du ministère du Travail. Il devra l'envoyer à Pôle emploi au plus tard 3 mois après la signature de votre contrat de travail.

Calendrier de mise en oeuvre

L'employeur peut bénéficier de « l'emploi franc + » pour un contrat signé entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021.

Lien utile

Emplois Franc +

Qui contacter en Normandie ?



Missions Locales la plus proche de vous pour les jeunes de moins de 26 ans : <https://www.missionslocalesnormandie.fr/>.
Le CAP Emploi de votre territoire pour les personnes en situation de handicap :
[https://www.cheops-ops.org/notre-reseau/IAE : Structures d'insertion par l'activité économique](https://www.cheops-ops.org/notre-reseau/IAE%3AStructures%20d%27insertion%20par%20l%27activite%20economique)
Pour toute information et inscription, connectez-vous sur la plateforme de l'inclusion : <https://inclusion.beta.gouv.fr>